



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Fracture numérique

Question écrite n° 10817

#### Texte de la question

M. Julien Borowczyk attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur les fractures numériques. Depuis le 2 novembre 2017, le service des cartes grises est dématérialisé. On le constate tous les jours, de nombreux actes administratifs ou de la vie quotidienne sont dématérialisés. La société se numérise à grande vitesse. En 2017, 13 % de la population âgée de plus de 18 ans soit 6,7 millions de personnes ne se connectaient jamais à internet. On peut y ajouter 7 millions d'internautes qui estiment avoir un faible niveau de compétences digitales. Si on trouve une majorité de seniors, on y trouve aussi des *digital natives* qui sont incapables d'envoyer un CV sur LinkedIn ou par mail, alors qu'ils maîtrisent parfaitement le fonctionnement des jeux vidéo. Le numérique amplifie la fracture sociale. Or la société du numérique qui se construit engendre d'abord la disparition des emplois intermédiaires remplacés par des robots ou des algorithmes. Elle va renforcer les inégalités sociales. Aux États-Unis, le numérique représente 3,2 % du total des emplois pour 2,7 % en France. De nombreuses sociétés proposent aujourd'hui en France des formations pour intégrer les nombreux métiers du numérique. Souvent il s'agit de filiales des GAFAs. La maîtrise des bases scolaires en mathématique est la porte d'accès à ces métiers. La logique de réflexion qu'impose cette matière est à la base de la compréhension des algorithmes. Ainsi la fracture scolaire engendre la fracture numérique où que l'on habite dans le pays. Afin de combler ces fractures, il faut tout à la fois développer les formations dans le numérique et en même temps combler la fracture scolaire. Il lui demande ce qu'il compte faire pour éviter que l'on assiste dans les prochaines années à une montée du chômage en lien avec ces deux fractures.

#### Texte de la réponse

En décembre 2017, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, M. Mounir Mahjoubi, a lancé l'élaboration de la stratégie nationale pour un numérique inclusif dont l'objectif est d'accompagner les 14 millions de français qui sont en difficulté face au développement toujours plus rapide des technologies et usages numériques. Il s'agit du chantier 25 de la conférence nationale des territoires. Dans ce cadre, le Gouvernement, les associations d'élus partenaires, les collectivités et les acteurs locaux, publics ou privés, se sont engagés afin d'élaborer conjointement une feuille de route dont l'objectif est clair : accompagner l'acquisition de compétences numériques de base pour tous. Un rapport a été remis le 28 mai dernier à M. Mounir Mahjoubi, qui explicite les recommandations de l'ensemble des parties prenantes pour la mise en place de stratégies locales d'inclusion numérique (disponible à l'adresse suivante : <https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>). Ce travail a permis la création par la mission société numérique de deux plateformes en ligne, pour aider au déploiement dans les territoires de dispositifs inclusifs. Une première plateforme qui outille les aidants numériques (ceux qui sont en contact direct avec ces publics en difficulté sans être des professionnels de l'accompagnement numérique) est disponible ici : <https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>. Une deuxième accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur stratégie locale d'inclusion numérique en fournissant ressources, outils et bonnes pratiques : <https://inclusion.societenumerique.gouv.fr/>. Des dizaines de collectivités territoriales portent aujourd'hui des initiatives en matière d'inclusion numérique. Ce second site a pour objet de

les recenser et de les valoriser afin qu'elles puissent être reprises par d'autres. Aujourd'hui, la dynamique collective se poursuit autour de plusieurs axes de travail : - axe financier : un travail est engagé autour de la généralisation du pass numérique, un dispositif qui permet à la population d'accéder gratuitement à un accompagnement au numérique, dans des lieux labellisés et de qualité, - axe territoire : un travail est mené pour accompagner la mobilisation des territoires notamment dans la structuration des acteurs de la médiation numérique afin de leur donner des capacités supplémentaires, - axe gouvernance : la création d'une instance nationale partenariale est en cours de structuration afin de poursuivre l'outillage commun entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de l'inclusion, - axe formation : un travail est mené afin de consolider les formations des aidants et médiateurs numériques. La lutte contre l'illectronisme fait donc l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement qui pilote aux côtés des collectivités et acteurs locaux des initiatives structurantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Borowczyk](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10817

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juillet 2018](#), page 6292

**Réponse publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 8107